

DECRET N°73-136 du 18 avril 1973

portant nomination des membres du Comité
Monétaire National auprès de la Banque
Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi N°62-22 du 9 juillet 1962, portant ratification du traité insti-
tuant l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'accord de coopération
entre la République Française et les Etats membres de l'Union Monétaire
Ouest Africaine ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement
et le décret N°73-121 du 30 mars 1972 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret N°452/PR/MFT/CAB du 22 octobre 1962, portant création du Comité
Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de
l'Ouest ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

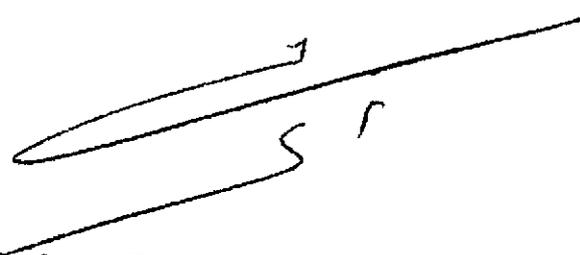
ARTICLE 1er -- Sont nommés Membres du Comité Monétaire National auprès de la
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

- Capitaine Janvier ASSOGBA,
Ministre de l'Economie et des Finances,
- Mr Raphaël POSSET, Directeur Général des Affaires
Economiques.

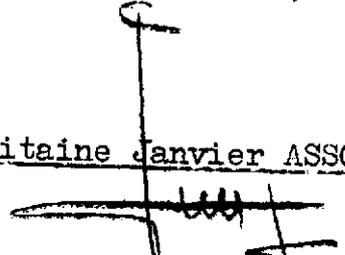
ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°72-285 du 3 novembre
1972, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 18 avril 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 6 - CS 6 - MEF 6
autres ministères 10 - BCEAO 4
CMN 2 - Intéressés 2 - SGG 4 - IAA1
DCCT-IGF-CNI-DB-CF-DC-Gde Ch. 7
DGAE 4 - Trésor 4 - DEP-DGAJL-Dt.St.6
JORD 1